

### 3.0 Objectif de l'étape II

L'objectif principal des composantes de l'étape II de ce projet était d'analyser les renseignements recueillis au cours de l'étape I, de déterminer où le

processus d'intégration avait besoin d'améliorations et d'obtenir un consensus des intervenants sur des solutions possibles.

### 4.0 Méthodologie et structure

Afin d'atteindre l'objectif mentionné à la section 3.0, il fallait une solide structure de comités et une méthodologie détaillée en raison de la nature générale des renseignements à analyser. L'étape I a porté sur chacun des aspects de l'expérience des PFGE, c'est-à-dire depuis les premiers pas dans le processus d'immigration, jusqu'à l'établissement au Canada, à l'attribution d'un permis et à l'obtention d'un emploi, sans compter tous les éléments touchant à la culture et à la langue. Au cours de l'étape II, il a fallu trier ces renseignements, les analyser, les valider, les classer par ordre de priorité et en tirer des conclusions.

Pour ce faire, le comité directeur a créé des sous-comités axés sur chacune des problématiques cernées au cours de l'étape I (voir l'annexe A). Elles ont été rassemblées sous cinq bannières différentes, lesquelles ont ensuite donné leur nom à ces sous-comités : la recherche, l'accès à l'information, les employeurs et l'emploi, l'attribution de permis, et la langue et la culture. Les sous-comités ont ensuite raffiné leurs champs d'analyse au cours de l'élaboration des plans de travail (voir un modèle de plan de travail à l'annexe B); ces plans de travail ont été régulièrement mis à jour en vue d'orienter les travaux des membres des sous-comités. L'annexe C dresse la liste complète des membres et des présidents des sous-comités.

#### Principes de base

En raison de la complexité du travail, il fallait que le comité directeur et ses sous-comités s'appuient sur un ensemble de principes fondamentaux afin d'orienter leurs efforts. Le groupe a accepté ces principes qui ont ensuite été utiles pour diriger les discussions des membres des sous-comités (voir l'annexe D).

#### Collaboration

Étant donné l'interdépendance de ces problématiques, les membres des sous-comités ont dû faire preuve d'une grande capacité de communication entre eux. Tandis que le gestionnaire de projet étiquetait les domaines de collaboration possible lors du déroulement de l'étape II, on a créé un comité de présidents afin de s'assurer que le projet ne se gérait pas en « silos » et qu'on exploitait les synergies quand il le fallait. Veuillez vous reporter à la liste des membres du Comité de présidents à l'annexe C.

#### Consultations

Le souci des consultations qui imprègne son processus constitue l'un des principes directeurs du projet *De la considération à l'intégration* – ainsi qu'une des caractéristiques qui distinguent ce projet d'autres projets semblables. Le comité directeur comptait des représentants d'un certain nombre de groupes d'intervenants (c'est-à-dire, les organismes de réglementation, les groupes d'établissement, les PFGE, les universités et tous les paliers de gouvernement) et les sous-comités ont cherché activement à recruter de nouveaux membres, y compris des PFGE afin de s'assurer que tous les points de vue étaient représentés dans les recommandations finales. De plus, bon nombre de sous-comités ont dirigé des groupes de discussion et tenu des tables rondes et des entrevues. Toutes ces contributions se reflètent dans les recommandations finales. Veuillez consulter le résumé du processus de consultations à l'annexe E.